

#### QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Une obligation** : arrêté du 31 décembre 1926

**Un état des lieux** des archives à l'instant T

**Un document composé de 2 parties** : un procès-verbal et un inventaire.

#### QUELLE UTILITÉ ?

##### Transférer la responsabilité

Le maire/président est pénalement responsable des archives de la collectivité.

##### Préserver les sources de l'histoire locale

L'état des lieux permet :

- de vérifier le contenu du fonds ;
- de repérer les lacunes ;
- d'analyser l'état de conservation des documents.

#### COMMENT FAIRE ?

À chaque nouvelle mandature (nouvel exécutif ou réélection) :

- **Rédigez en 3 exemplaires originaux** :
  - le procès-verbal ;
  - le tableau d'inventaire et la fiche « local ».
- **Faites signer** par le maire entrant et le maire sortant
- **Envoyez 1 exemplaire aux Archives départementales**

#### QUELS DOCUMENTS INVENTORIER ?

Les archives de l'état civil, les délibérations, les arrêtés du maire et le cadastre sont à détailler registre par registre ou dossier par dossier.

Les autres séries d'archives peuvent faire l'objet d'une liste moins détaillée (rubriques ci-dessous), indiquant les années extrêmes de l'ensemble des dossiers correspondant à une rubrique et leur quantité (nombre de dossiers, mètres linéaires ou Go).

#### RUBRIQUES

- Administration générale
- Biens communaux
- État-civil : registres paroissiaux, registres d'état civil et tables décennales
- Cadastre
- Cimetière
- Commande publique
- Élections politiques
- Finances
- Population
- Ressources humaines
- Urbanisme, voirie et réseaux
- Documents antérieurs à la Révolution
- Documents concernant les périodes des deux guerres mondiales
- Documents conservés en mairie mais ne faisant pas partie des archives communales

# MÉMO



## Dès maintenant

1

Existe-t-il un récolement antérieur ?

2

Repérez les lieux de conservation

3

Rassemblez et listez les documents essentiels

4

Complétez le tableau



## Après les élections

Faites signer le procès verbal

5

Envoyez un exemplaire aux Archives  
départementales à l'adresse suivante :  
248 Avenue Charles Prieur  
77190 Dammarie-les-Lys

6

